

**Projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73)  
entre Beauceville et Saint-Georges**

**Mémoire du Centre local de développement  
de Beauce-Sartigan**

**Présenté à  
Monsieur Louis Dériger, président,  
et Madame Claudette Journault, commissaire**

**Novembre 2006**

**Prolongement de l'autoroute = développement (économique + touristique)**

## Table des matières

Notre organisation .....	4
La position du CLD.....	5
Prolongement = développement économique .....	6
Prolongement = développement touristique .....	8
Annexes .....	9

## Notre organisation

Le Centre local de développement de Beauce-Sartigan (CLD) est un organisme à but non lucratif géré par un conseil d'administration composé de personnes provenant de différents secteurs d'activités socioéconomiques.

**Tableau 1 : Liste des administrateurs du CLD ayant droit de vote**

Collège électoral	Nom	Provenance
Affaires/secteur primaire	Martin Poulin	Syndicat Jaro de l'UPA
Affaires/secteur secondaire	Marcel Loignon	Agriculteur et homme d'affaires
Affaires/secteur tertiaire	Jean-Guy Jacques	Homme d'affaires
Affaires/secteur tertiaire moteur	Denis Doyon	Hommes d'affaires
Communautaire (incluant les entreprises d'économie sociale)	Guy Dubé	Partage au masculin
Condition féminine	Nadia Tremblay	Comité Vision Femmes
Coopératif	Richard Busque	Hommes d'affaires
Délégué de la MRC de Beauce-Sartigan	Gabriel Giguère	Maire de Saint-Côme-Linière
Délégué de la MRC de Beauce-Sartigan	Jean-Marc Paquet	Maire de Saint-Martin
Déléguée de la MRC de Beauce-Sartigan	Herman Bolduc	Maire de Saint-Honoré-de-Shenley
Délégué de Saint-Georges	Jean Perron	Conseiller municipal
Délégué de Saint-Georges	Serge Paquet	Conseiller municipal
Délégué de Saint-Georges	Roger Carette	Maire de Saint-Georges
Éducation	André Poulin	Comité interordres
Santé	Huguette Giroux	Centre de santé et des services sociaux de Beauce
Tourisme	Neil Mathieu	Hommes d'affaires
Travailleurs	Roch Lessard	Syndicat FTQ

**Tableau 2 : Liste des administrateurs du CLD n'ayant pas droit de vote**

Provenance	Nom	Titre
Centre local d'emploi de Saint-Georges	Lyne Bourque	Directrice générale
CLD de Beauce-Sartigan	Jean Breton	Directeur général
Députée de Beauce-Sud et Vice-présidente à l'Assemblée nationale	Diane Leblanc	N/A
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et des Exportations	Charles Montour	Conseiller en développement industriel

Financé par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la MRC de Beauce-Sartigan, le CLD a pour mandat de regrouper et de coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat, y compris celui de l'économie sociale. Il a pour mission de stimuler et soutenir le développement économique et touristique de la MRC de Beauce-Sartigan.

Le CLD est au cœur des activités économiques du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan. Il représente la porte d'entrée pour les services de première ligne d'accompagnement ou de soutien technique ou financier auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, individuels ou collectifs, incluant les entreprises d'économie sociale et sans distinction quant à l'âge ou le stage de développement de l'entreprise.

## **La position du CLD**

Les administrateurs du CLD se sont prononcés à deux reprises sur le projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges.

Au cours de l'assemblée du conseil d'administration du 12 octobre 2005, les administrateurs du CLD se sont unanimement prononcés en faveur du prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) de Beauceville vers Saint-Georges. (Voir la résolution no. 05-205 en annexe).

Lors de l'assemblée du conseil d'administration du 11 octobre 2006, ils se sont encore unanimement prononcés pour ce prolongement et la fin des travaux en 2009-2010 (voir la résolution n° 06-229 en annexe).

**La position des administrateurs du CLD est donc claire :**

- **OUI au prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) de Beauceville vers Saint-Georges;**
- **OUI à la réalisation du prolongement pour 2009-2010;**
- **OUI aux quatre voies, en respect de l'échéance 2009-2010;**
- **OUI au dépôt rapide du rapport du BAPE pour entreprendre les travaux le plus rapidement possible afin de respecter l'échéance 2009-2010.**

## **Prolongement = développement économique**

Les administrateurs du CLD sont favorables au projet de prolongement de l'Autoroute Robert-Cliche (73) de Beauceville vers Saint-Georges, car ils estiment que la réalisation de ce projet aura des effets positifs sur le développement économique de notre région, en termes d'achalandage et/ou revenus et/ou service à la clientèle et/ou ressources humaines et/ou d'accès aux marchés.

Le secteur des transports de certaines productions industrielles ou de consommation dépend présentement de la route 173. En ce qui concerne le transport des produits manufacturés ou des biens de consommation, c'est essentiellement par camion qu'ils arrivent ou partent. Selon les études menées quant au choix du mode de transport en fonction de la distance à parcourir pour l'échange de marchandises, le transport routier est le plus rentable pour des distances de moins de 750 km.

En somme, le camionnage joue un rôle très important sur le plan régional, et de ce fait, il demeure un mode de transport très utilisé. De la route du Golf à l'entrée nord de Saint-Georges, la route 173 supporte une part importante du trafic lourd généré par le secteur industriel de la Beauce. En effet, en 2003, le trafic lourd sur le tronçon à l'étude représentait 9 % du trafic aux heures de pointe (MTQ). Déjà en 1992, l'étude d'opportunité soulignait que des actions devaient être entreprises à relativement court terme pour augmenter la capacité du corridor entre Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges de façon à mieux desservir le pôle régional de Saint-Georges.

À la lumière de ces informations, quelques constats intéressants peuvent être émis. D'abord, il ressort que le camionnage est et restera un mode de transport essentiel pour le transport des produits forestiers, des marchandises diverses, des denrées alimentaires et des produits manufacturés (MTQ). Nous voyons également que, par le transport routier, la région reçoit surtout des denrées alimentaires, des produits chimiques et pétroliers, ainsi qu'elle exporte des produits forestiers et manufacturés. Enfin, en prenant en considération l'état des chargements en fonction de la direction, nous apercevons que la région exporte plus qu'elle importe, en termes relatifs. À ce niveau, le prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) servira bien les intérêts économiques de la région.

Au strict plan économique, deux autres constats peuvent être émis. Le premier soutient que la rentabilité et la productivité des entreprises dépendent directement des conditions liées aux coûts de

transports. Le deuxième constat établit que :

- un réseau routier adéquat permet les livraisons des intrants avec une procédure de type « juste à temps », ce qui augmente directement la rentabilité des firmes par le biais d'une meilleure gestion des inventaires;
- un réseau routier plus performant réduit les coûts de distribution ce qui permet d'augmenter les ventes, de bénéficier d'économies d'échelle et d'améliorer la productivité;
- un réseau routier plus performant qui améliore la fluidité du trafic des personnes et signifie une augmentation de l'offre de la main-d'œuvre ainsi qu'une plus grande diversification de celle-ci.

À ce niveau également, les intérêts économiques de la région seront bien servis par le prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) vers Saint-Georges.

Il est aussi intéressant de voir que la route 173 sert bien les intérêts de l'industrie forestière régionale de même que ceux des industries manufacturières et agroalimentaires. Certains effets positifs du projet de prolongement de l'autoroute 73 sur les entreprises régionales doivent être mis en évidence. Dans cette perspective, le prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) vers Saint-Georges apparaît aux administrateurs du CLD être une solution avantageuse pour assurer une meilleure fluidité et une meilleure sécurité sur le réseau routier de notre région.

## **Prolongement = développement touristique**

Les administrateurs du CLD sont favorables au projet de prolongement de l'Autoroute Robert-Cliche (73) de Beauceville vers Saint-Georges, car ils estiment que la réalisation de ce projet aura des effets positifs sur le développement de notre industrie touristique, en termes d'achalandage et/ou revenus et/ou service à la clientèle et/ou ressources humaines et/ou développement d'entreprises.

Selon une étude sur la perception des Québécois à l'égard de la Beauce réalisée en 2004 par Léger Marketing pour le compte du CLD, la Beauce jouit d'un taux de notoriété de 92 % chez les Québécoises et Québécois âgé(e)s de 18 ans ou plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais (marge d'erreur maximale est de  $\pm 3,8$  %, 19 fois sur 20). Toujours selon cette étude, 53 % des Québécois et Québécoises affirment qu'ils choisiront probablement la Beauce comme destination vacances ou pour y passer un week-end au cours de la période 2005-2008.

Les touristes utilisent en grande majorité leur véhicule personnel pour venir dans notre région et, dans le cas des touristes étrangers, ils arrivent bien souvent par autobus, donc par la 173. Retenons que l'automobile est le mode de transport utilisé pour venir dans notre région par 94 % des touristes (MTQ, 2000).

Le prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) de Beauceville vers Saint-Georges s'inscrit donc comme une réponse nécessaire à ces tendances. En effet, en facilitant et sécurisant les déplacements des touristes vers notre région, nous pourrions assurément en augmenter le nombre et maximiser les retombées économiques de ces déplacements.

La réalisation de ce projet aura également comme effet de désengorger la route 173 entre Saint-Joseph et Saint-Georges en redirigeant le transport routier sur le nouveau tronçon de l'autoroute Robert-Cliche (73). Il sera donc envisageable alors d'étudier les possibilités de mise en valeur de la 173 en plus de songer à y développer des circuits touristiques à vocation diverse (agrotourisme, tourisme à vélo, circuit panoramique, etc.).



## Annexes

**Centre local de développement (CLD) de Beauce-Sartigan  
Conseil d'administration  
Assemblée du 12 octobre 2005**

Extrait du procès-verbal d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre local de développement de Beauce-Sartigan, tenue le 12 octobre 2005, à 19 h, au siège social.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS**

<b>Nom</b>	<b>Collège électoral</b>
Martin Poulin	Affaires/secteur primaire
Jean-Guy Jacques	Affaires/secteur secondaire
Danielle Giguère	Condition féminine
Richard Busque	Coopératif
Gabriel Giguère	Délégué de la MRC de Beauce-Sartigan
Jean-Marc Paquet	Délégué de la MRC de Beauce-Sartigan
Martin Veilleux	Éducation
Huguette Giroux	Santé
Neil Mathieu	Tourisme
Roch Lessard	Travailleurs

**ADMINISTRATEURS ABSENTS**

<b>Nom</b>	<b>Collège électoral</b>
Marcel Loignon	Affaires/secteur tertiaire
Denis Doyon	Affaires/secteur tertiaire moteur
Éliane Pomerleau	Communautaire (incluant les entreprises d'économie sociale)
Hélène Poirier	Déléguée de la MRC de Beauce-Sartigan
Jean Perron	Délégué de Saint-Georges
Serge Paquet	Délégué de Saint-Georges
Roger Carette	Délégué de Saint-Georges

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES (SANS DROIT DE VOTE)**

<b>Nom</b>	<b>Titre, organisation</b>
Jean Breton	Directeur général, CLD
Jean-François Cliche	Commissaire industriel, CLD
Jacynthe Veilleux	Directrice, Centre local d'emploi de Saint-Georges

Il y a quorum. La réunion a été convoquée dans les délais prescrits par les règlements.

---

**7. PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE DE LA BEAUCE**

CONSIDÉRANT que les administrateurs estiment que notre agglomération et notre partie de territoire de Beauce sont profondément sous-équipées en réseau de transport routier si nous les comparons aux standards québécois;

CONSIDÉRANT que les administrateurs estiment, à l'instar de toute la communauté dont ils sont mandataires, comme un droit, un investissement d'équité et de justice et aussi un préalable à la survie, à la croissance et au développement de notre région, le prolongement de l'autoroute de la Beauce jusqu'à la Route 204 et complétée par la suite par une infrastructure assurant fluidité et sécurité vers les frontières états-uniennes;

CONSIDÉRANT que les intervenants de la région profondément dédiés aux intérêts économiques et sécuritaires de notre milieu réclament eux aussi la « livraison » la plus immédiate possible des engagements de l'entente fédérale-provinciale.

CONSIDÉRANT que les administrateurs estiment que les crédits prévus à l'entente Lapierre/Després soient eux aussi utilisés aux seules fins prévues à cette entente, soit le prolongement de l'autoroute de la Beauce, depuis la Route du golf à Beauceville jusqu'à la route 204 à Saint-Georges;

**SUR UNE PROPOSITION DE MARTIN POULIN, DÛMENT APPUYÉE PAR DANIELLE GIGUÈRE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

1. de continuer de supporter l'objectif d'une autoroute complète dans l'axe Québec-Boston comme cible de long terme, tel que proposé par le conseil municipal de Saint-Georges;
2. de demander aux autorités compétentes que tous les crédits prévus à l'entente Lapierre-Després pour le prolongement de l'autoroute de la Beauce depuis la Route du golf à Beauceville jusqu'à la Route 204 à Saint-Georges soient très strictement réservés à cette seule fin et que tous les travaux directs ou indirects reliés en cours ou à intervenir dans le segment Saint-Joseph/Beauceville ou en tout autre lieu soient financés à même des budgets hors ceux de cette entente et que la planification de long terme se fasse sur quatre voies soit, mais que la réalisation urgente du prolongement se fasse en tenant en compte des crédits disponibles assurés;
3. de demander aux autorités compétentes que tous les crédits prévus à l'entente Lapierre-Després pour l'aménagement de la route transfrontalière dans notre région soient très strictement réservés à cette seule fin;
4. de recommander aux autorités compétentes de faire l'option de la variante numéro 1 pour des raisons de coûts et de plus grande proximité du point de jonction pour la masse d'utilisateurs de notre agglomération urbaine;

5. de demander aux autorités compétentes que toutes les alternatives facultatives par rapport à l'essentiel de l'atteinte de la Route 204 en 2009 ne soient retenues que dans la mesure où leur financement est assuré et garanti hors l'entente Lapierre-Després et, qu'en cette matière, toute information pertinente soit fournie en temps opportun aux autorités municipales concernées;
6. de supporter les propositions faites par GENIVAR pour la 74<sup>e</sup> rue et entendons demander à la MRC Beauce-Sartigan de réserver un corridor du côté ouest de la Rivière Chaudière à cette hauteur y prévoyant la sortie d'un futur pont;
7. de soutenir auprès des autorités compétentes la demande des autorités municipales de Saint-Georges à l'effet que la Route 173 soit portée à quatre voies de la 74<sup>e</sup> rue à l'entrée de la ville aux fins d'assurer un accès sécuritaire et fluide au parc commercial au nord de la ville;
8. de souligner que les autorités municipales de Saint-Georges se sont déjà engagées à assurer l'accès au Parc industriel de l'est et au Parc Technologique par le prolongement de la 25<sup>e</sup> Avenue jusqu'à la 74<sup>e</sup> Rue;
9. de souligner que les liens évoqués par la 150<sup>e</sup> Rue et les infrastructures à venir seront l'objet de décisions et de réalisations progressives (10<sup>e</sup> Avenue, 12<sup>e</sup> Avenue, 22<sup>e</sup> Avenue, boulevard métropolitain) déjà prises;
10. de souligner que les autorités municipales de Saint-Georges entendent mener avec la MRC Beauce-Sartigan, et en consultation avec la communauté (notamment l'UPA et la municipalité de Saint-Côme), les démarches pertinentes à la définition d'un corridor réservé pour le futur boulevard métropolitain, puis d'en informer les riverains et avoisinants;
11. de demander que soit étudié et soumis aux autorités municipales compétentes de notre région, dont celles de Saint-Martin, une évaluation des impacts, des avantages et des inconvénients d'un éventuel carrefour giratoire au point de rencontre des Routes 73 et 204 en tentant en considération la dénivellation de la Route 204 en ce point;
12. de demander aux spécialistes de GENIVAR et à la direction de la Chaudière-Appalaches du ministère des Transports de rencontrer les quelques contribuables plus particulièrement affectés par la variante 1 et tentent de minimiser les impacts négatifs évoqués par cette hypothèse;
13. de faire parvenir une copie de cette résolution au directeur de la Direction de la Chaudière-Appalaches du ministère des Transports, Monsieur André Caron;
14. de faire parvenir une copie conforme de la lettre qui sera envoyée à monsieur André Caron à la ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, madame Carole Théberge, à la ministre déléguée au transport, madame Julie

Boulet, et à la députée de Beauce-Sud, madame Diane Leblanc, et au ministre responsable de Transports Canada, Monsieur Jean C. Lapierre, au ministre responsable d'Infrastrure Canada, Monsieur John Ferguson Godfrey, au ministre des Transports, Monsieur Michel Després, au député de Beauce, Monsieur Claude Drouin, au directeur de la Ville de Saint-Georges, Monsieur Marcel Grondin, et au directeur général de GENIVAR, monsieur Éric Tremblay.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Extrait certifié conforme  
Le 14 octobre 2005

Jean Breton, secrétaire

**Centre local de développement (CLD) de Beauce-Sartigan  
Conseil d'administration  
Assemblée du 11 octobre 2006**

Extrait du procès-verbal d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan, tenue à Saint-Georges le 11 octobre 2006, à 19 h.

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits par les règlements.

**SONT PRÉSENTS**

<b>Nom</b>	<b>Collège électoral</b>
Herman Bolduc	Délégué de la MRC de Beauce-Sartigan
Richard Busque	Coopératif
Roger Carette	Délégué de Saint-Georges
Guy Dubé	Communautaire (incluant les entreprises d'économie sociale)
Gabriel Giguère	Délégué de la MRC de Beauce-Sartigan
Jean-Guy Jacques	Affaires/secteur secondaire
Roch Lessard	Travailleurs
Marcel Loignon	Affaires/secteur tertiaire
Neil Mathieu	Tourisme
Jean-Marc Paquet	Délégué de la MRC de Beauce-Sartigan
Serge Paquet	Délégué de Saint-Georges
Jean Perron	Délégué de Saint-Georges
André Poulin	Éducation
Nadia Tremblay	Condition féminine

**IL Y A QUORUM**

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

<b>Nom</b>	<b>Organisation</b>
Lyne Bourque	Emploi-Québec
Jean Breton	Centre local de développement de Beauce-Sartigan
Diane Faucher	Centre local de développement de Beauce-Sartigan
Charles Montour	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

**SONT ABSENTS**

<b>Nom</b>	<b>Collège électoral</b>
Denis Doyon	Affaires/secteur tertiaire moteur
Huguette Giroux	Santé
Diane Leblanc	Députée de Beauce-Sud
Martin Poulin	Affaires/secteur primaire

Richard Busque assume la présidence de l'assemblée. Jean Breton, directeur général du CLD, en est le secrétaire.

---

06-229

## 11. PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

Le président fait un compte-rendu des audiences du BAPE sur le prolongement de l'autoroute 73 qui se sont tenues hier et au cours de laquelle les participants ont pris connaissance d'un nouvel échéancier qui reporterait de plusieurs années l'achèvement du tronçon menant à Saint-Georges.

CONSIDÉRANT les informations nouvelles et récentes relatives à l'échéancier de réalisation de l'autoroute de la Beauce jusqu'à Saint-Georges;

CONSIDÉRANT l'urgence de construire le segment manquant de l'autoroute de la Beauce pour le développement économique et social de notre région dans les délais initialement prévus;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION DE SERGE PAQUET DÛMENT APPUYÉE PAR NEIL MATHIEU, IL EST RÉSOLU :

1. Que le CLD demande au ministre des Transports du Québec d'obtenir une confirmation écrite et un engagement formel à respecter l'échéancier prévoyant la fin de la construction de l'autoroute 73 vers Saint-Georges en 2009-2010.
2. Que le CLD demande à la députée de Beauce-Sud d'intervenir auprès du ministre des Transports du Québec afin qu'il prenne un tel engagement.
3. Que le CLD demande à la Chambre de commerce de Saint-Georges de convoquer d'urgence une rencontre du comité organisateur du Colloque socio-économique afin d'élaborer une stratégie d'action.
4. Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à chacune des personnes ou organisation ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Extrait certifié conforme  
Le 12 octobre 2006

Jean Breton, secrétaire